L'enseignement : Les travaux et les jours

Etre collégien à Saumur

Les élèves entraient, très jeunes, au collège. François de Jaucourt raconte qu'on demanda à celle qui avait été sa nourrice de loger avec lui pour sa première nuit loin de sa famille. Les plus fortunés des élèves venaient accompagnés de leur précepteur qui logeait avec eux et leur servait de répétiteur.

Dès le début, la réputation du collège et de l'académie attira à Saumur des élèves qui venaient parfois d'assez loin pour s'inscrire notamment en maîtrise (voir document 1). Le collège inscrivait directement en classes supérieures des élèves qui avaient commencé leurs humanités ailleurs. Par contre, la peregrinatio academica était assez courante parmi les proposants qui venaient s'inscrire en théologie à Saumur, après avoir obtenu leur maîtrise ou suivi une première année de théologie dans une autre académie.

Les collégiens acquittaient chaque année un droit d'inscription, le minerval, qui était partagé à égalité entre les cinq régents et constituait une bonne partie de leurs gages (*Registre*, f° 37 v°). En 1616, le synode de la province autorisa l'académie à prélever un double minerval qui se montait à 6 livres, mais annula la décision quelques années plus tard. En 1631, l'Académie eut recours à l'expédient d'immatriculer les « philosophes » par semestre pour « obliger les estudians à paier » (*Registre*, f° 37 v°). En 1663, « à cause de la cherté de toutes choses », le Conseil revint à la charge et réclama à nouveau le droit d'imposer le double minerval, ce qui fut provisoirement accordé (*Registre*, f° 185 r°).

Étudier à Saumur coûtait cher. Plus encore que les droits d'inscription, les pensions grevaient le budget des familles les moins fortunées. La disparité de revenus était grande entre les fils de gentilshommes et de marchands et les fils de pasteurs d'églises locales souvent désargentés, dont les études étaient payées par le synode de leur province d'origine. L'idée d'acquérir un bâtiment où logeraient les collégiens avait été avancée au synode national de Vitré, mais elle ne fut pas suivie d'effet.

L'Académie instaura donc un barème des pensions que les logeurs devaient s'engager à appliquer et qui comportait trois niveaux de pension que les pensionnaires choisissaient selon leurs moyens. En 1619, ces trois «tables» étaient de cent, cent vingt et cent cinquante livres pour une année scolaire de 11 mois. (*Registre* f° 43v° - 44 r°).

Mais les difficultés économiques, conséquence des troubles, se firent vite sentir. La "table" la plus coûteuse, avec pain de froment et viande rôtie, notamment était peu avantageuse pour les hôtes qui exigeaient beaucoup plus. En 1633, les synodes se plaignirent qu'il n'y avait plus que « les seigneurs et autres de grands moyens » qui pouvaient se permettre de faire étudier leurs enfants à l'Académie et chargèrent le Conseil d'intervenir pour modérer le prix des pensions afin de faciliter les fils de pasteur et « autres de médiocre moyens ». Le Conseil entreprit la visite de tous les logeurs, mais seules cinq personnes s'engagèrent à ne pas prendre plus de 150 livres (*Registre* f° 111v°). Le coût de la vie continua d'augmenter et le prix des pensions passa en trente ans, du simple au double. Il fut fixé à 200, 250 et 300 livres en 1664 (*Registre* f° 192v°).

Au prix des pensions s'ajoutaient aussi les dépenses d'entretien, de vêtements et chaussures, de papier et de livres. Les "philosophes", en particulier, déconcertés par la nouveauté de ce qu'ils étudiaient, avaient souvent recours à des leçons particulières. À Saumur, dans les années 1660, des particuliers donnaient des leçons de philosophie, de géométrie et même des leçons d'hébreu.

Il était difficile, loin de leur famille, de contrôler les dépenses des collégiens que les hôtes et hôtesses avaient souvent tendance à encourager. Tout au long du siècle, le Conseil, dut rappeler les logeurs à l'ordre et sanctionner les "débauches" des collégiens.

Le curriculum reposait sur une organisation méthodique des classes, chère aux pédagogues du 16^e siècle, Sturm, Cordier, Baduel, et suivait l'ordre de l'analyse du discours : apprentissage de la syntaxe latine simple et complexe, lecture des textes classiques, pratique de la rhétorique et de l'imitation dans la composition. L'élève progressait de la cinquième classe à la première classe, l'accès à la classe supérieure n'étant possible qu'après examen, comme le précisent les statuts: « Ne sera permis à aucun escholier s'avancer d'aller aux Leçons publicques, sinon y estre promeu par le Recteur ou aiant son consentement au cas qu'ils ne feussent en ceste Académie au temps de l'examen et promotions. Et au semblable, nul ne pourra aller en autre classe, sans y avoir este promeu » (*Loix et reiglemens*, f° 225).

Le Conseil eut souvent à faire face aux pressions qu'exerçaient des parents ou des personnages importants pour obtenir le passage d'un collégien en classe supérieure, sans qu'il ai réussi à l'examen de fin d'année. En novembre 1637, le Conseil académique décida d'imposer le redoublement aux élèves qui, à l'examen, n'avaient pas été « jugés dignes d'estre promeus et nommés publiquement », (*Registre*, f° 121 v°). Toute aussi délicate était la question des collégiens qui avaient débuté leurs humanités ailleurs et venaient les terminer à Saumur. C'était au Recteur de les placer, après les avoir interrogés, dans la classe qui convenait à leur niveau.

Les enseignants

Les professeurs « publics » qui enseignaient la philosophe et la théologie, dont le traitement était payé sur une allocation synodale, étaient nommés après un concours public, avec soutenance de thèse. Selon une source, le professeur de philosophie « parlait au moins quatre heures », chaque jour ; le samedi, il organisait les disputes et y présidait.

Chaque classe, de la cinquième à la première, avait son régent recruté après avoir subi un examen devant le Conseil. Les régents enseignaient cinq heures par jour, quatre jours de la semaine. Ils devaient respecter le programme et veiller à la discipline.

L'enseignement des bonæ litteræ était inséparable de la formation religieuse. Dans une lettre écrite en 1615, le pasteur normand Benjamin Basnage, annonçant à Duplessis Mornay qu'il envoyait des jeunes gens étudier au collège à Saumur, écrivait : « Je chéris d'autant plus l'éducation d'iceux que par plusieurs combats, je les ai arrachés d'un air contagieux et des caresses de leurs parents papistes, afin de les rendre par les bons enseignements et exemples qui sont à Saumur...sinon grands élèves, au moins bons chrétiens et membres considérables de l'église ». Les régents conduisaient leurs élèves au temple le mercredi et s'occupaient aussi du catéchisme le dimanche.

L'année scolaire débutait la dernière semaine d'octobre ou la première semaine de novembre. La date précise de la rentrée était fixée chaque année par le Conseil. Elle dépendait du calendrier des travaux de vendanges. La cloche du collège annonçait la rentrée des petites classes, mais les plus grands arrivaient parfois quelques jours plus tard, quand les vendanges étaient véritablement terminées. L'année se concluait à la mi-septembre par une semaine consacrée aux examens. Les départs s'échelonnaient alors selon leur calendrier : étudiants en première année de philosophie d'abord, puis écoliers de première, enfin parmi les « classiques », ceux de seconde et de troisième (voir document 1). Les élèves des petites classes, eux, restaient quinze jours de plus au collège.

Outre ces grandes vacances d'automne, les collégiens avaient congé deux jours avant la Cène de Pâques et huit jours après. À plusieurs reprises, le calendrier normal fut perturbé par des évènements extérieurs (inondations, épidémie, guerre) ou par le départ, la maladie ou le décès d'un régent ou d'un professeur, mais dans l'ensemble et sur toute la période, le Conseil réussit à assurer les cours en faisant appel à des suppléants choisis parmi les proposants.

La journée des collégiens

La cloche du collège annonçait le début des classes, ainsi que les pauses. La journée commençait tôt. On sait que les collégiens se levaient l'été, à 5 heures du matin et l'hiver, à 6 heures, et il est probable que les classes commençaient deux heures plus tard. La coutume semble avoir été, en effet, que précepteurs ou hôtes consacrent une heure, à faire réviser les leçons, après le petit déjeuner. Il en était de même le soir après le repas, mais en général, l'« après-dînée » était libre. Durant l'après-midi ou en début de soirée, les collégiens faisaient des promenades ou se baignaient l'été dans la Loire. Un jeu de paume était disponible pour jouer au tennis. Parmi les plus âgés, ceux qui avaient le droit de porter des armes partaient parfois à la chasse. Des maîtres d'escrime, de musique et de danse étaient établis à Saumur et les plus fortunés des collégiens pouvaient s'exercer à l'escrime ou à l'équitation, pratiquer un instrument ou apprendre à dessiner.

Les études

Les humanités.

Les programmes des cinq classes étaient imprimés et affichés au début de l'année scolaire. Plusieurs exemples montrent que le contenu des cours des études classiques n'avait pratiquement pas changé durant les soixante années d'existence de l'Académie. Après l'apprentissage de la grammaire latine et grecque, les collégiens abordaient l'étude des textes. Les leçons consistaient à « expliquer, exposer et traduire » les textes au programme. Les collégiens étudiaient une œuvre en entier ou une partie de l'œuvre si elle était très longue, mais l'on n'utilisait pas d'excerpta, de morceaux choisis, contrairement aux jésuites dans leurs collèges.

L'examen que subissaient les régents lors de leur recrutement portait sur les textes qu'ils feraient étudier en classe.

Les livres de classe utilisés par le médecin de la Rochelle, Élie Bouhéreau, et par son fils, qui firent tous deux leurs études à Saumur, nous fournissent des renseignements sur le contenu de l'enseignement. Pour l'enseignement du latin, on utilisa d'abord probablement des grammaires publiées au siècle précédent, telles que les *Rudimenta Grammaticæ Latinæ* de Ramus, dont il existe une édition rochelaise datant de 1588, ou les révisions du *Contextus Universæ Grammaticæ* de Despautère fréquemment éditées au début du siècle.

Mais ces anciennes grammaires furent ensuite remplacées par des manuels modernes rédigés par les grammairiens hollandais. Le jeune Bouhéreau en possédait plusieurs : la cinquième édition de la *Grammatica Latina* de Gérard Vossius (Amsterdam, Elzevier, 1644), une édition du *De Vitiis Sermonis et Glossematis Latino Barbaris Quattuor* de Nicolaes Cleynaerts, revue par Vossius (Amsterdam, Elzevier, 1645), et une *Latina Syntaxis in Usum Scholarum Hollandiæ*.

Régents ou précepteurs utilisèrent aussi la *Nouvelle méthode pour apprendre* facilement et en peu de temps la langue latine de Claude Lancelot (3^e éd., Paris, Antoine Vitré, 1653).

Les textes au programme de la troisième et la première classes comprenaient pour la poésie latine l'*Art Poétique* d'Horace, les *Bucoliques* et le troisième livre de l'*Éneide* de Virgile (*Registre*, f° 14 v° & f° 65 r°), ou encore le second livre des *Métamorphoses* d'Ovide (*Registre*, f° 80 r°). Pour la prose, on utilisait les *Épitres* de Cicéron (*Registre*, f° 80 r°), ou encore le premier livre des *Annales* de Tacite. En 1615, le texte choisi pour l'examen de recrutement d'un régent de seconde fut « toute la harangue de Germanicus à ses soldats mutinez » (*Registre*, f° 14 r°).

La rhétorique était étudiée en première. Le régent de première, parfois nommé aussi comme professeur d'éloquence, dictait un cours sur la chrie, et un autre sur l'art oratoire. La chrie était destinée à développer l'invention. Elle consistait à amplifier un fait ou une « parole remarquable » par le moyen de cinq *topoi*: définition par la paraphrase, causes et effets, contraires et semblables, exemples, témoignages. Elle se concluait par une récapitulation ou une exhortation. Les élèves de première s'y entraînaient une fois par semaine.

Le cours sur l'art oratoire qui suivait, traitait de la définition et des lieux, de l'invention, des parties et des causes. L'année se terminait par un cours d'introduction à la sphère de Sacro-Bosco.

En grec, les statuts prévoyaient quatre leçons par semaine; elles furent réduites à trois en 1615 (*Registre*, f° 18 r°). Les collégiens apprenaient les déclinaisons et les conjugaisons grecques dès la quatrième. En 1629, le Conseil demanda «...qu'on ne se serve plus de grammaires grecques lesquelles se trouvent toutes les superstitions de l'Église Romaine, comme celles qui sont de l'édition des jésuites. » (*Registre*, f° 83 r°). Les régents utilisèrent alors les *Institutiones Linguæ Grecæ* de Nicolaes Cleynaerts revues par G. Vossius, manuel paru en plusieurs éditions.

Élie Bouhéreau possédait un exemplaire de l'édition de Leyde de 1642 (« ex officina Joannis Mariæ), qui lui avait été offert par son précepteur Abraham Espié.

Il semble aussi que les régents aient utilisé la *Nouvelle méthode pour apprendre* facilement la langue grecque de Lancelot (Paris, Pierre le Petit, 1656). Seul Tanneguy Le Fèvre développa sa propre méthode, qu'il estimait plus « active ».

En troisième, les collégiens devaient avoir maîtrisé suffisamment la langue pour pouvoir aborder la lecture du Nouveau Testament et du *Ad Demonicum* d'Isocrate. En seconde, ils étudiaient le troisième ou le sixième livre de l'*Iliade* et, en première, le cinquième livre.

Les examens.

Jusqu'en seconde, ils avaient lieu en classe et les régents établissaient eux-mêmes les épreuves sur ce qu'il avaient enseigné. En première, les collégiens subissaient un examen commun, particulièrement surveillé et solennel qui sanctionnait la fin des études classiques. Cet examen comportait un exercice de composition latine, la chrie, un thème latin, une épreuve de grec (explication de texte et traduction) et une épreuve de vers latins.

L'épreuve de chrie était redoutable. Celle de thème latin était longue et difficile, comme le montre le récit qu'en a laissé Jean Rou, élève de première en 1652 et futur secrétaire du Greffier des États de Hollande, Henri Fagel. (voir *document 2*)

Les prix.

Le jour des promotions, l'annonce des résultats des examens s'accompagnait de la remise des prix. Les deux meilleurs de chaque classe recevaient un livre de prix choisi par le principal. Les prix qui couronnaient les études de première, en fin d'études classiques, étaient adjugés selon des critères qui témoignent de l'importance relative des divers enseignements :

«celui qui aura le mieux faict en la chrie aura le premier prix, et le second sera pour la prose latine, le troisième pour le grec, et le quatrième pour les vers. Et tousjours celui qui aura bien faict et excellé en la chrie et y aura monstré son jugement, sa disposition et son bon latin, emportera le premier prix n'eust il rien faict en vers ni en grec. Mais si la chrie est malfaitte, et seulement moins malfaitte que celle de ses autres compagnons, en tel cas il n'aura pas le premier prix à raison de la chrie, ainsi on aura esgard à donner le premier prix à celui qui aura universellement le mieux faict en tout. Et ainsi consécutivement du second, troisième et quatrième prix. Et quand le premier prix aura esté donné à celui qui aura excellé en la chrie, le second sera donné à celui qui aura le mieux fait en la prose latine ...mais s'il n'en ha rien faict qui vaille ou rien du tout en grec ni en vers, alors celui qui aura le mieux faict en grec et en vers ensemble, aura le second prix, et le troisième sera pour celui qui aura le mieux faict en la prose latine, et le quatrième pour celui qui aura aprez ces trois premiers là universellement le mieux faict »(Registre f° 40 r°).

La philosophie

Les programmes.

Les études de philosophie qui menaient à la maîtrise ès arts étaient réparties sur deux ans à raison de quatre leçons de deux fois deux heures par semaine. La première année était consacrée à la logique et à l'éthique. Les thèses de logique, qu'un des premiers professeurs de philosophie, Alexandre Locard fit soutenir à ses étudiants en 1610, comportaient une section séparée consacrée à la *Sphère* de Sacro Bosco (c'est-à-dire à l'astronomie). Le jeune savant néerlandais, Isaac Beeckmann, qui séjournait à Saumur en 1612, regrettait de ne disposer « d'aucun livre de mathématiques » dans une correspondance relative au fonctionnement des horloges. Mais à partir de 1615, Marc Duncan, professeur de 1612 à 1640, fut chargé d'enseigner dans le cadre de son cours de logique, non seulement la *Sphère*, mais aussi la géométrie d'Euclide et de l'arithmétique.

La seconde année du cours était consacrée à l'étude de la physique et très sommairement à la métaphysique. À partir des années 1650, la *Sphère* ne fut plus enseignée en maîtrise mais en première et après le décès de Duncan, ses successeurs, Isaac Hugues et Jean Druet, semblent avoir abandonné l'enseignement d'Euclide et de l'arithmétique. Les collégiens qui souhaitaient se perfectionner dans ces deux matières durent faire appel à des cours particuliers.

Dans chacune des quatre branches de la philosophie, l'enseignement consistait en un « compends » passant en revue les notions principales de la doctrine aristotélicienne et dicté par le professeur. Ce « compends » était accompagné d'explications de « ce qui en dépend en texte grec ». Les épreuves des concours de recrutement des professeurs de philosophie nous renseignent sur les textes qui étaient lus et commentés en classe. Ces épreuves pouvaient porter sur le premier livre du traité d'Aristote la *Physique*, « texte d'Aristote dont les usages sont plus fréquents et plus nécessaires » (*Registre*, f°115 r°- v°), ou sur le chapitre 2 (sur le toucher et les qualités contraires) du livre II du traité *De la Génération et de la Corruption*, (*Registre*, f°69 r.°). Elles pouvaient aussi porter sur le traité *De l'Âme*, Livre II, chapitre 5 (*Registre*, f°115 r°- v°) ou Livre III chapitre 15 (sur le toucher, la mort et la finalité des sens) (*Registre* f°17 r.°).

En logique, les candidats avaient à commenter soit le dernier chapitre des *Seconds Analytiques* (*Registre*, f°115 r°- v°), soit le chapitre 10 « de discrimine demonstrationis » du livre I de ce même traité (sur les principes des sciences démonstratives), soit encore sur le chapitre 4 du même livre I (sur l'appartenance des attributs au sujet), « …duquel chapitre tout entier [les candidats] feront l'analyse, mais insisteront seulement sur la seconde partie qui est « de quatuor modis per se » (*Registre* f°31 r.° et f°69 r.°).

Ces choix signalent l'intérêt porté à Saumur et notamment par Duncan à l'enseignement de la théorie de la connaissance. En éthique, les candidats commentaient des textes tirés de l'Éthique à Nichomaque, par exemple, le dernier chapitre du premier livre ou deuxième chapitre du sixième livre.

Disputes et thèses.

Une fois par semaine, le mercredi, les « philosophes » s'exerçaient à la dispute en privé et une fois par mois en public. Exercice destiné à former les étudiants au débat et à vérifier leurs connaissances, la dispute portait sur une ou plusieurs positions de thèses tirées du cours et opposait entre eux les étudiants d'une année qui jouaient, tour à tour, le rôle de respondens et d'adversarius (dénommé aussi interrogans). Dans le conflictus dialecticus, cette « joute dialectique » comme l'appelle Duncan, le rôle de l'adversarius n'était pas d'opposer directement la thèse défendue, mais par le biais d'objections sous forme de questions, de façon à conduire le respondens à présenter une défense de sa thèse par la négative, en rejetant les conséquences auxquelles semblaient conduire les questions.

Examens et grades.

Le Règlement de l'Académie précise « qu'avoir diligemment estudié l'espace d'un an en ceste profession et soustenu une dispute publicque en logique et éthique seront receus Bacheliers, et l'an d'après aiant parachevé leurs cours et soustenu un examen public sur leurs thèses et un rigoureux sur toute la philosophie, seront receus publicquement Maistres aux Arts, avec les formes et solemnitez accoustumiées aux autres Académies des Eglises Réformées » (Registre, f°256 r°).

La cérémonie de remise du grade de maître ès arts revêtait une importance particulière, car elle marquait l'entrée du récipient dans la vie publique. Le voyageur anglais Sir John Lauder, rapporte qu'à la remise du grade de maîtrise avait lieu « une plaisante cérémonie durant laquelle chaque candidat admis au grade de maître ès arts recevait un laurier sur les branches duquel son nom était inscrit en lettres d'or ».

La théologie

L'enseignement de la théologie comportait un cours de dogmatique et un cours d'exégèse. À partir de 1633, Les trois professeurs de théologie, Louis Cappel, Moyse Amyraut et Josué de la place suivirent un programme commun, dont l'enseignement était réparti sur un cycle de trois ans.

Les mercredis et les samedis, les étudiants en théologie, les « proposants », étaient tenus de faire, chacun à leur tour, une « proposition » en latin et en français, c'est-à-dire une explication de texte sur un passage de l'Écriture Sainte. Les pasteurs et les professeurs y assistaient. La proposition était un entraînement au sermon qui, dans le culte réformé, consistait essentiellement à développer un verset de la Bible. La proposition latine, abandonnée pendant un temps, fut rétablie à la demande des synodes (*Registre*, f°31 r.°).

Les « proposants » s'entraînaient eux aussi, chacun à leur tour, à l'exercice de la dispute qui avait lieu deux fois par semaine sur un point de doctrine. Au bout de ses deux années d'études, chaque « proposant » soutenait individuellement et publiquement des thèses sur un point de doctrine traité dans le cours. La soutenance avait lieu au temple, sous la présidence d'un des professeurs de théologie, et devant un jury composé des pasteurs et professeurs publics qui lui décernait le grade de docteur en théologie.

Documents.

Document 1. Les examens de fin d'année, un exemple pour l'année 1619.

« Jeudy 22 aoust le conseil ordinaire estant extraordinairement assemblé ha esté délibéré du jour auquel les vacations se donneroient, et de ce qui estoit à faire auparavant ledit jour. Et ha esté arresté que les vacations ceste année se donneront le samedi 14 septembre.

Qu'ensuitte de cela l'argument de la chrie sera donné à ceux de la 1e classe le mardi 10e septembre et le thème à tous les classiques le vendredi 13e, que l'examen des physiciens sera le mardi 3e septembre et celui des logiciens le jeudi 5e, que les thèses des physiciens seront par eux soustenues et disputées publiquement le lundi 9e et celle des logiciens le jeudi 12e septembre.

Le lundi 9e septembre, les physiciens, huict en nombre, aiant soustenu leurs thèses publiquement, aprez avoir le mardi précédent 3e septembre esté examinez, ha esté ordonné que tous seroient receus à l'honneur et cérémonie publique de l'acte de maitrise qui se fera mercredi prochain 11e septembre mais que lettres de maistres ès artz ne seront données qu'à cinq, à sçavoir Grellier, Chaigneau, Bayeux, Savonet et Jurieu. » (*Registre*, f° 39 v°)

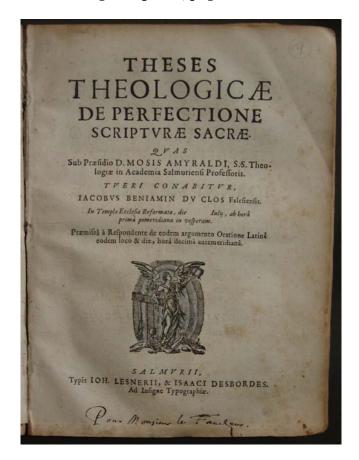
Document 2. L'épreuve de thème

Jean Rou, futur secrétaire du Greffier des États de Hollande, Henri Fagel, étudie à Saumur dans les années 1650. Il décrit l'épreuve de thème qu'il subit et où il espérait emporter la palme car il était parmi les cinq meilleurs des trente élèves de la classe de première sous le régent Doull.

...Ce jour donc étant venu , M. Amyraut monta en chaire pour nous dicter le thème et comme en faveur de ceux qui n'écrivent pas assez vite, la personne qui dicte traîne un peu chaque période, en venant même parfois jusqu'à la répétition, pour moi qui avoit la main prompte, en même temps que je couchois sur une feuille le françois qui nous étoit prononcé, j'écrivois sur une autre le latin qui devoit y répondre, tout cela dans la vue d'avoir plus tôt besogne faite et d'aller au plus vite [re]trouver mon homme et mon cheval [pour aller aux vendanges].

Effectivement, M. Amyraut ne fut pas plutot descendu de chaire et M. Druet monté en sa place pour fournir une heure de garde, ainsi que tous les autres professeurs et les régents avaient à le faire, chacun à son tour jusqu'à ce que tous les étudiants eussent fini, que je portai à M. Druet au bout d'un quart d'heure ma composition dont je m'étais seulement dépêché de faire une copie au net, laquelle en effet, fut bien troussée. M. Druet me dit en la recevant : « est-ce que c'est déjà fait ? Vous allez vite en besogne, mais peut-être vous en cuira-t-il ». Enfin je partis qu'il n'était pas encore neuf heures...Par le chemin j'aveignis de ma poche le brouillon de mon thème afin de le repasser, et justement dans une période où j'avois mis de mon plus beau latin, mais qui étoit un peu longue, je reconnus un solécisme que la trop grande distance des termes relatifs m'avoit fait commettre. Enfin ce qui résultat de ma précipitation fut que les deux frères Juigné... eurent les deux prix qu'ils avoient trop bien mérité, étant demeurés les derniers dans l'auditoire et n'ayant rendu leurs thèmes qu'à près de neuf heures du soir ; de sorte que je me trouvois encore bien heureux d'avoir été nommé le premier après eux pour monter en philosophie.

Document 3. Thèses de théologie in quarto, page de titre. © Marsh's Library Dublin.



On remarque le nom du Président, Moyse Amyraut et celui du candidat, Jean Jacob Wagner originaire de Zurich. La soutenance débuta à une heure de l'après midi et dura jusqu'au soir. Le matin, le candidat avait prononcé un discours latin sur le sujet qui faisait l'objet des thèses.

Références

Benjamin Basnage, lettre à Mornay, dans [Anon], «l'Académie de Saumur. Cinq lettres à Du Plessis-Mornay 1598-1618», Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 18 (1869), p. 470-475.

Marc Duncan, *Institutionis Logicæ Libri Quinque*, édition de 1655 (Saumur, J. Riotteau et A. Rousselet pour D. Lerpinière), Livre V chapitre VII

Doull, Compendium de chreia, Syntagma artis oratoriæ et Explicatio Spheræ. Quæ omnia ex ore Præceptoris nom[ine] Doull, in primo classium ordine, excipiebat et manu scribebat Salmurii Elias Boherellus Rupellensis... 1657, Bouhéreau MS, Marsh's Library, Dublin

François de Jaucourt, « Journal manuscrit de François de Jaucourt » (extrait) dans *Mémoires inédits et opuscules de Jean Rou,... (1638-1711)*, Paris, Agence de la société, 1857, 2 vol., vol. I, p. 22, n.4

Sir John Lauder, Journals of Sir John Lauder, Lord Fountaihead...edited by Douglas Crawford, Edimburgh, T. & A. Constable, for the Scottish History Society, 1900

Jean Rou, Mémoires inédits et Opuscules de Jean Rou (1638-1711) publiés pour la Société de l'histoire du protestantisme français, d'après le manuscrit conservé aux archives de l'État à La Haye par Francis Waddington, Paris, Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 1857, 2 vol.

Cornelis de Waard, *Journal tenu par Isac Beechman de 1604 à 1634...*, 4 vol., La Haye, Martinus Nijhoff, 1939-1953, T 1

Texte et documents © J. P. Pittion